

Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2024

ACTE ADMINISTRATIF 34/2024	Projet de rapprochement ENSASE-UJM
-------------------------------	------------------------------------

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation
Vu l'article L719-7 du Code de l'Éducation
Vu l'ordonnance n°2018 -1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Vu les statuts de l'Université
Vu l'avis du Conseil Académique lors de la séance du 20 juin 2024
Vu l'avis du Comité Social d'administration lors de la séance du 10 juillet 2024

Le Conseil d'Administration adopte le projet de décret portant création de l'Université Jean Monnet Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental (EPE) et du projet de statuts de l'Université Jean Monnet (EPE). Les statuts de l'Université Jean Monnet (EPE) sont annexés au projet de décret.

A Saint Etienne le 10 juillet 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université

Florent PIGEON



Membres présents	19
Membres représentés	10
Membres votants	29

POUR : 25

CONTRE : 4

ABST : 0